



# Demande de placement d'un échafaudage



**BRUXELLES MOBILITÉ**  
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

PLACE SAINT-LAZARE 2, 1035 BRUXELLES

[WWW.MOBILITE-MOBILITEIT.BRUSSELS](http://WWW.MOBILITE-MOBILITEIT.BRUSSELS)



## Table des matières

<b>Partie 1 : Envoyer une demande de placement d'un échafaudage .....</b>	<b>3</b>
1.   À quelle période prendra place votre chantier ? .....	3
2.   Où souhaitez-vous réaliser votre chantier ?.....	4
3.   Comment dessiner l'emprise d'un chantier ?.....	6
4.   Assignation d'un Responsable Avis flash .....	9
5.   Y a-t-il des jours que vous souhaitez exclure de votre période de chantier ?.....	10
6.   Quand voulez-vous réaliser ce chantier ?.....	10
7.   Combien de jours ouvrables/non-ouvrables aurez-vous besoin pour votre chantier ?.....	11
8.   Choisir sa marge de manœuvre.....	13
9.   Quelle est la nature de l'utilisation de la voirie .....	15
10.   Identification de l'utilisation de la voirie.....	16
11.   Niveau d'utilisation de la voirie.....	16
12.   Quel type de travaux sera effectué ? .....	16
13.   Choisir la méthode utilisée.....	17
14.   Votre demande, est-elle urgente ? .....	17
15.   Votre chantier, est-il récurrent ? .....	18
16.   Votre chantier, a-t-il un impact sur les utilisateurs de la voirie ? .....	19
17.   Demande de dérogation .....	19
18.   Respectez-vous les conditions SIAMU ?.....	20
19.   Comment ajouter des coupes de mobilité à votre demande de chantier ? (Facultatif).....	21
19.   Comment ajouter des Plans de signalisation à votre demande de chantier ? .....	24
20.   Comment ajouter une autorisation de police à votre demande de chantier ? (Facultatif) ..	26
21.   Comment envoyer la déclaration d'exécution ? .....	28
22.   Comment envoyer un avis flash ? .....	32
23.   Comment établir un état des lieux ? (Facultatif) .....	36
<b>Partie 2 : Contact et liens utiles .....</b>	<b>38</b>



## Partie 1 : Envoyer une demande de placement d'un échafaudage

### 1. À quelle période prendra place votre chantier ?

Remarque : votre demande de chantier doit être introduite au moins 20 jours ouvrables avant le démarrage de votre chantier.

#### Option n°1 :

Votre chantier est prévu dans les 20 jours ouvrables et pour une durée de 24h maximum, cochez la case « oui ».

#### Option n°2 :

Votre chantier est prévu dans les 20 jours ouvrables, mais pour une durée supérieure à 24h, cochez la case « non ».

#### Option n°3 :

Votre chantier est prévu pour une durée supérieure à 24h, cochez la case « non ».

Remarque : En cas d'intempéries, les retards peuvent vite s'accumuler, c'est pourquoi, nous vous conseillons de prendre une marge de sécurité en comptant quelques jours de chantier supplémentaires.

Quand désirez-vous utiliser la voirie ? (Prenez une marge de sécurité)

J'utiliserai la voirie dans les 20 jours ouvrables et pour une durée d'1 jour.

OUI     NON

Date de début

30/11/2023



Date de fin

28/12/2023



## 2. Où souhaitez-vous réaliser votre chantier ?

**Lors de cette étape, vous devrez choisir l'adresse où se trouvera l'emprise de votre chantier.**

**Vous pourrez effectuer votre choix de plusieurs manières différentes.**

**Voici les différentes façons de sélectionner une adresse :**

A quelle adresse voulez-vous utiliser la voirie ?

Buffer pour la détection des utilisations de voirie (en m) → 200

**a** Adresse

Ou

**b** Reprendre une recherche précédente

Ou

**c** Reprendre une utilisation existante.

Ou

**d** Utiliser ma position

- a. La première manière est tout simplement d'introduire l'adresse du chantier.
  - b. La seconde manière est de « Reprendre une recherche précédente », en cliquant dessus vous tomberez sur une liste d'adresses que vous avez déjà utilisées précédemment. Il vous suffira alors d'en sélectionner une afin de la réutiliser.

A quelle adresse voulez-vous utiliser la voirie ?

[Retour à la recherche d'adresse](#)

Avenue Jan Olieslagers Woluwe-Saint-Pierre 1150

1150, Chaussée de Louvain Woluwe-Saint-Lambert 1200

Rue des Palmiers Woluwe-Saint-Pierre 1150 ✓

Chaussée de Charleroi Saint-Gilles 1060

Etape précédente Continuer >

- c. La troisième manière disponible est de « Reprendre une utilisation existante ». Cette option est principalement disponible pour les utilisateurs qui ont déjà créé des chantiers auparavant. Cela vous permet donc de récupérer l'emprise d'un chantier précédent afin de la réutiliser.
- d. La quatrième manière est d'« Utiliser ma position », qui demandera donc l'accès à votre navigateur afin de vous localiser et utiliser votre localisation comme adresse de chantier.

**Remarque :**

- Le chiffre « 200 » indiqué dans la case supérieure vous avertit que la détection se fera sur les 200m autour de l'adresse que vous vous apprêtez à encoder.
- Le terme d'« emprise » désigne la portion de la voirie nécessaire à l'exécution de votre chantier.
- Le terme de « voirie » indique l'espace présent entre deux façades comprenant la route, les trottoirs, les espaces de stationnement.



### 3. Comment dessiner l'emprise d'un chantier ?

Dans le contexte d'un chantier de voirie, le terme « emprise » fait référence à la zone nécessaire pour réaliser le chantier. L'emprise comprend généralement la surface où les travaux physiques sont effectués ainsi que les zones adjacentes nécessaires pour le stockage des matériaux, l'accès des véhicules de construction, et d'autres activités liées au chantier.

La taille de l'emprise peut varier en fonction de la nature des travaux et de ses spécifications. Il est donc essentiel de la définir dès le début du projet.

Ci-dessous, retrouvez les différentes manières de dessiner votre emprise :



a) Vous avez la possibilité de tracer l'emprise directement sur le plan. Sélectionnez directement des points sur la carte à l'emplacement de votre chantier pour définir votre emprise.





- b) En sélectionnant le « dessin automatique », choisissez la taille de votre emprise en précisant la longueur et la largeur de celle-ci.

Dessin automatique

Taille du chantier

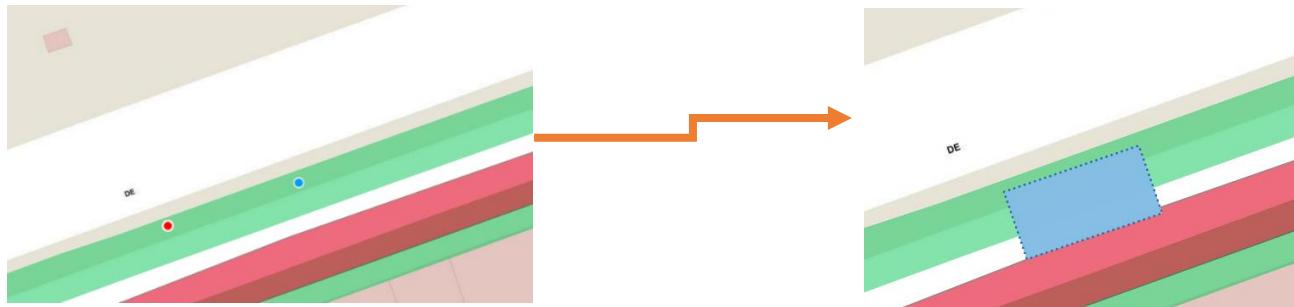
Longueur en m \*      Largeur en m \*

50      ←      10      ←

Orientation du dessin

Fermer      Dessiner

Une fois encodé, sélectionnez deux points sur la carte pour dessiner votre emprise.



Une fois l'emprise dessinée, il vous est tout à fait possible de la déplacer à votre convenance.



- c) Remarque : Ce bouton est utile uniquement, si vous avez déjà effectué une demande de chantier sur Osiris.

En sélectionnant « Créer comme », vous pourrez réutiliser la même emprise que l'un de vos chantiers précédents.

Choisissez un filtre afin de pouvoir retrouver votre ancien chantier.

Une fois retrouvé, cliquez sur « Copier » afin qu'une emprise identique apparaisse sur votre carte Osiris actuelle.

The screenshot shows the 'Créer comme' (Create like) feature in the Osiris application. At the top, there is a search bar labeled 'Rechercher'. Below it, two chantier entries are listed:

- Réasphalfrage de la couche d'usure de la voirie Rue Alfred Cluysehaar (Saint-Gilles)  
416195 | A |   
Rue Alfred Cluysehaar (Saint-Gilles)  
Du mercredi 29 novembre 2023 Au mercredi 31 janvier 2024 (10 Jours ouvrables)
- Ouverture Ponctuelles (fouilles, raccordements, jonctions, etc.) Avenue Grandchamp (Woluwe-Saint-Pierre)  
416053 | E |   
Avenue Grandchamp (Woluwe-Saint-Pierre)  
Du jeudi 02 novembre 2023 Au mercredi 29 novembre 2023 (2 Jours ouvrables)

To the right of these entries is a dropdown menu titled 'Chantiers enregistrés' (Registered construction sites). The menu lists various filters, with the first item, 'Chantiers enregistrés', highlighted with a blue background. A large orange rectangle highlights this entire dropdown area. At the bottom right of the interface is a blue 'Copier' (Copy) button.

- d) En cliquant sur le bouton « Annuler la sélection », l'emprise que vous aurez dessinée sera alors effacée.

Remarque : si vous avez dessiné plusieurs emprises, l'entièreté de celles-ci sera supprimée !



#### 4. Assignation d'un Responsable Avis flash

**Le responsable avis flash, est la personne en charge d'envoyer l'avis flash à l'administrateur de voirie.**

L'avis flash peut être défini comme un message envoyé à l'administrateur de voirie afin de lui notifier le changement de l'état du chantier.

Suivez ces étapes afin de pouvoir assigner un responsable avis flash :

1. Sélectionnez « Assigner un Responsable Avis Flash ».

2. Choisissez la personne de votre organisation que vous voulez assigner. Validez ensuite votre choix et cliquez sur « continuer » pour passer à l'étape suivante.

	ZAB	<input type="button" value="1"/>	<input type="button" value="Up"/>	<input type="button" value="Down"/>	
		DUPONT Michelle			

<input type="button" value="Fermer"/>	<input style="background-color: #0070C0; color: white; border: 2px solid #0070C0; padding: 5px; text-decoration: none; font-weight: bold; border-radius: 5px; width: 150px; height: 30px;" type="button" value="Valider"/>
---------------------------------------	--



## 5. Y a-t-il des jours que vous souhaitez exclure de votre période de chantier ?

Lors de cette étape, choisissez les jours que vous voulez « exclure » durant la période sélectionnée précédemment.

Les jours d'exclusion sont donc les jours durant lesquels le chantier ne sera pas exécuté.

Souhaitez-vous ajouter des exclusions ?

Date de début	Date de fin
23/01/2024 	12/03/2024 
<a href="#">Ajouter une exclusion </a>	

## 6. Quand voulez-vous réaliser ce chantier ?

Lors de cette étape, choisissez vos préférences concernant l'exécution de votre chantier.

Vous devrez faire trois choix différents :

- Le premier, étant de choisir si votre chantier est effectué durant des jours ouvrables, uniquement durant le weekend ou 7J/7.
- Le second choix, est de choisir si votre chantier est exécuté en journée, de nuit ou 24h/24.
- Et pour finir, vous aurez la possibilité de choisir si vous désirez exécuter votre chantier durant les heures de pointe, durant les vacances scolaires et/ou durant les jours fériés.

Notez que pour le dernier choix, vous avez la possibilité de choisir plus d'une case à la fois.

Quand voulez-vous réaliser ce chantier ?

Jours ouvrables (5/7) 	Week-ends uniquement	7j/7 
En journée uniquement 	De nuit uniquement	24h/24
de  à 		
Hors des heures de pointe	Vacances scolaires incluses	Jours fériés inclus



## 7. Combien de jours ouvrables/non-ouvrables aurez-vous besoin pour votre chantier ?

### a. Jours ouvrables

Dans le cas où votre chantier se déroule uniquement en jours ouvrables, indiquez le nombre de jours ouvrables total d'exécution. Soyez précis, néanmoins gardez en mémoire que l'installation et la désinstallation du chantier entrent dans ces jours.

Remarques :

- Dans l'encadré orange, vous verrez le nombre de jours ouvrables maximal que vous pouvez sélectionner. Notez que ce nombre est variable et s'adapte à la période que vous avez choisie pour votre chantier.
- Nous précisons que par « jours ouvrables » il faut comprendre les jours ouvrés : du lundi au vendredi inclus.

De combien de jours avez-vous besoin ?  
(Le plus précis possible)

Jours ouvrables  
(5/7 de 6h à 22h)



0

Max 36 jours ouvrables

### b. Jours non-ouvrables

Dans le cas où votre chantier se déroule uniquement pendant des jours dits non ouvrables, choisissez alors le nombre de jours non ouvrables total d'exécution.

Soyez précis, néanmoins gardez en mémoire que l'installation et la désinstallation du chantier entrent dans les jours que vous vous apprêtez à indiquer.

Remarques :

- Dans l'encadré orange, vous verrez le nombre de jours non ouvrables maximal que vous pouvez sélectionner. Notez que ce nombre est variable et s'adapte à la période que vous avez choisie pour votre chantier.
- Nous précisons que par « jours non ouvrables » il faut comprendre les jours de weekend : du samedi au dimanche inclus.

De combien de jours avez-vous besoin ?  
(Le plus précis possible)

Jours non ouvrables  
(Fériés/week-end)



0

Max 6 jours non ouvrables



### c. 7j/7

Dans le cas où votre chantier se déroule 7j/7, celui-ci comprend alors les jours ouvrables ainsi que non ouvrables.

Choisissez alors le nombre de jours durant lesquels vous souhaitez réaliser votre chantier. Soyez précis, néanmoins gardez en mémoire que l'installation et la désinstallation du chantier entrent dans ces jours.

Remarques :

- Dans les encadrés orange, vous verrez le nombre de jours ouvrables/non ouvrables maximal que vous pouvez sélectionner. Notez que ces nombres sont variables et s'adaptent à la période que vous avez choisie pour votre chantier.
- Nous précisons que par « jours ouvrables » il faut comprendre les jours ouvrés : du lundi au vendredi inclus.
- Nous précisons que par « jours non ouvrables » il faut comprendre les jours de weekend : du samedi au dimanche inclus.

De combien de jours avez-vous besoin ?  
(Le plus précis possible)

Jours ouvrables (5/7 de 6h à 22h)	0
Max 17 jours ouvrables	
Jours non ouvrables (Fériès/week-end)	0
Max 6 jours non ouvrables	



## 8. Choisir sa marge de manœuvre

Dans votre récapitulatif des périodes, choisissez la flexibilité de votre marge de manœuvre.

Dans le semainier, choisissez les horaires durant lesquels vous souhaitez effectuer votre chantier. Notez qu'il vous est possible de cocher et décocher les cases vertes que vous voyez sur la photo ci-dessous.

### a. Jours ouvrables

Récapitulatif des périodes où vous êtes susceptible d'utiliser la voirie

Marge de manœuvre

Aucune	Faible	Mes dates sont flexibles
--------	--------	--------------------------

Semainier

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
AM						
PM						
NT						

A réaliser entre le 23/01/2024 et le 12/03/2024

**20**  
Jours ouvrables

✓ Jours ouvrables (5/7)  
✓ En journée uniquement de 06:00 à 22:00

### b. Jours non-ouvraires

Récapitulatif des périodes où vous êtes susceptible d'utiliser la voirie

Marge de manœuvre

Aucune	Faible	Mes dates sont flexibles
--------	--------	--------------------------

Semainier

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
AM						
PM						
NT						

A réaliser entre le 05/02/2024 et le 27/02/2024

**0**  
Jour ouvrable

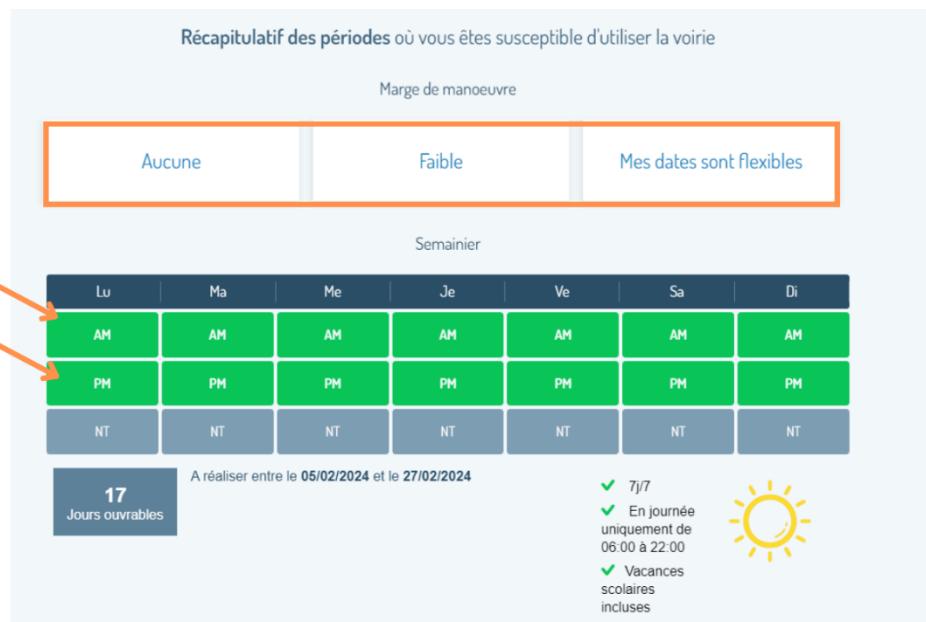
✓ Week-ends uniquement  
✓ En journée uniquement de 06:00 à 22:00  
✓ Vacances scolaires incluses



BRUXELLES MOBILITÉ

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

c. 7j/7





## 9. Quelle est la nature de l'utilisation de la voirie

Lors de cette étape, vous devrez choisir la « nature de l'utilisation de la voirie ». Vous trouverez une liste d'utilisations parmi lesquelles vous devriez trouver celle de votre chantier.

Voici quelques exemples les plus utilisés :

- Zone de stationnement
- Déménagement
- Zone de stockage – Placement d'échafaudage, élévateur, grue, container
- ...

Nature de l'utilisation de la voirie

Travaux de voirie et d'infrastructure

Travaux privés d'immeubles ou aménagement de zone ✓

Equipements Accessoires souterrains (bacs, trous d'hommes, etc.)

Pose de conduites : câbles, canalisations, gaines & bacs

Travaux par suite de défauts différents d'urgences (ordonnance 3/05/2018)

Ouverture Ponctuelles (fouilles, raccordements, inctions)

Continuer >



## 10. Identification de l'utilisation de la voirie

Lors de l'identification, vous pourrez choisir le nom de votre chantier.

**Identification de l'utilisation de la voirie**

**Entrez le nom de l'utilisation de la voirie:**

<b>FR</b>	Travaux privés d'immeubles ou aménagement de zone Rue Sans Souci
<b>NL</b>	Private bouwwerkzaamheden of gebiedsontwikkeling Sans Soucistraat
<b>Référence</b>	

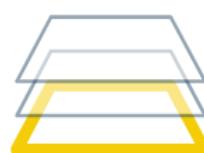
## 11. Niveau d'utilisation de la voirie

Afin de choisir le « niveau d'utilisation de la voirie », vous devrez identifier si votre chantier se passera sur la voirie, dans un tunnel ou sur un pont.

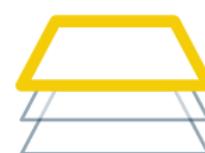
### Niveau d'utilisation de la voirie



Sur la voie



Dans un tunnel



Sur un pont

## 12. Quel type de travaux sera effectué ?

Lors du choix de type de travaux, vous aurez le choix entre des travaux « hors-sol » ou des travaux en « sous-sol ».

Par définition, un chantier dit « hors-sol » est un chantier qui ne nécessite pas de creuser dans le sol afin d'être exécuté tandis qu'un chantier en « sous-sol », lui, nécessite donc d'être creusé.

### Type de travaux

Travaux hors sol



Travaux en sous-sol



### 13. Choisir la méthode utilisée

Sur cette page, vous devrez choisir la méthode qui sera utilisée lors de l'exécution votre chantier. Il est possible qu'aucune de ces informations ne concerne votre chantier. Dans cette situation, sélectionnez simplement sur la case « Autres ».

**Méthode**

Nombre de tuyaux *	Nombre de tranchées *
<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
Extension réseau	
Raccordement client	
En tranchées ouvertes	

Étape précédente           Continuer >

### 14. Votre demande, est-elle urgente ?

Si votre chantier est urgent et rentre dans les conditions décrites ci-dessous, cochez la case « urgence » et ajoutez un commentaire pour que votre demande soit introduite.

**Urgence de la demande**

Y a-t-il une **urgence** ? 

Urgence: situation dans laquelle:

a) il existe un risque d'atteinte:  
– soit à l'intégrité des personnes;  
– soit à l'intégrité des biens lorsqu'un risque imminent quant à leur stabilité, salubrité ou sécurité est confirmé par un service d'urgence, un expert agréé ou l'administrateur de voirie;  
– soit à la continuité de l'un des services publics pour lesquels un droit d'usage de la voirie est reconnu par l'article 89 de la présente ordonnance ou par une autre disposition légale;  
– soit à la continuité des services d'urgence;  
– soit à l'environnement, à la condition que l'intervention urgente permette d'empêcher soit la réalisation du risque constaté, soit l'aggravation notable de l'atteinte déjà constatée;  
b) il est nécessaire d'effectuer un chantier sans délai et d'y travailler sans interruption, de jour comme de nuit, jours non ouvrables compris.  
N'est pas considéré comme une interruption le fait de repaver définitivement la voirie dans les cinq jours ouvrables qui suivent la fin de l'intervention ayant nécessité d'ouvrir celle-ci,  
à la condition que, dans l'intervalle, une remise en état provisoire de la zone de travail en assure la viabilité;

**Commentaire: \***

## 15. Votre chantier, est-il récurrent ?

**Votre chantier, est-il un chantier hebdomadaire, mensuel ou unique ?**

**Choisissez la récurrence qui correspond à votre chantier.**

**Remarque : si votre chantier est urgent, il n'y aura pas de récurrence possible.**



## 16. Votre chantier, a-t-il un impact sur les utilisateurs de la voirie ?

Si votre chantier à un impact sur un ou plusieurs utilisateur(s) de la voirie, vous devrez alors le(s) cocher.

Remarque : Osiris arrive automatiquement à déterminer si votre chantier à un impact sur les piétons et/ou cyclistes. Pour le reste des usagers, c'est à vous de les sélectionner.

De plus, pour les cyclistes, vous devrez spécifier quel sens de circulation est interrompu et pour les piétons, vous devrez préciser si la circulation est complètement interrompue ou non.

Quels éléments allez-vous perturber ?  
Sélectionnez les éléments qui sont perturbés par l'utilisation de la voirie

Cycliste

Plantation

Berme

Stationnement

Piéton ✓

Avec interruption de circulation piéton

Continuer >

## 17. Demande de dérogation

Pour chaque chantier, une demande de dérogation est nécessaire, choisissez celle dont vous avez besoin afin de pouvoir exécuter votre chantier. Remarque : il se peut que votre chantier en ait besoin de plusieurs.

Dérogation  
Sélectionnez les éléments qui nécessitent une dérogation

Si votre utilisation de la voirie répond aux critères ci-dessous, cocher les cases de dérogations appropriées peut vous permettre de bénéficier de procédures plus simples et plus rapides. Nous vous recommandons donc de cocher toutes les cases adéquates pour profiter de ces avantages

Respecter les exigences concernant la circulation des usagers actifs (article 38, § 1er, alinéa 1er, et § 2 de l'arrêté du 4 avril 2019) ✓

L'emprise du chantier est entièrement située en dehors de la chaussée ✓

L'emprise du chantier est entièrement située en dehors de la piste cyclable ✓

Si la circulation des usagers actifs doit être ponctuellement interrompue, prévoir au moins deux signaleurs en charge de signaler et de faire respecter ces interruptions ✓

Continuer >



## 18. Respectez-vous les conditions SIAMU ?

Le SIAMU est le Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente. Leurs véhicules (ambulance, fourgon d'incendie) doivent pouvoir circuler en tout lieu pour la sécurité de chacun. Si votre chantier ne permet pas un passage adéquat à ces véhicules, vous devrez alors introduire une demande spécifique.

Respect des conditions SIAMU

Je respecte ce passage ✓       Je NE respecte PAS ce passage

**Art. 35. Circulation des véhicules d'urgence**

Une zone de circulation est, en permanence, maintenue libre de tout obstacle entre l'emprise du chantier et le trottoir opposé, en vue de permettre la circulation des véhicules assurant des services d'incendie ou d'aide médicale urgente. Sauf dans les voiries présentant une largeur de 4 mètres ou moins, cette zone présente une largeur de :

1<sup>o</sup> Minimum 3 mètres, lorsque la longueur de l'emprise du chantier n'excède pas 20 mètres ;  
2<sup>o</sup> Minimum 3,5 mètres, lorsque la longueur de l'emprise du chantier excède 20 mètres mais n'excède pas 50 mètres ;  
3<sup>o</sup> Minimum 4 mètres, lorsque la longueur de l'emprise du chantier excède 50 mètres.

Lorsque l'emprise du chantier se trouve sur ou à proximité d'un endroit où les véhicules de secours sont susceptibles de manœuvrer, une zone de braquage de 11 mètres de rayon intérieur et de 15 mètres de rayon extérieur est, en permanence, maintenue libre de tout obstacle.

 Sauvegarder >



## 19. Comment ajouter des coupes de mobilité à votre demande de chantier ? (Facultatif)

Une coupe de mobilité est une vue transversale de la voirie qui a pour but de visualiser les différents éléments qui la composent. La coupe est nécessaire aux administrateurs de voirie afin qu'ils puissent analyser au mieux votre demande.

Remarque :

- Pour certains types de chantiers, la coupe de mobilité n'est pas obligatoire.
- Il n'est pas possible de créer des coupes de mobilité sur Osiris, si vous désirez en créer une, vous pouvez vous rendre sur le site « [Streetmix](#) ». Sur le site « [My Osiris](#) », vous trouverez de plus amples informations sur la création d'une coupe de mobilité.

### 18.1. Rendez-vous sur votre tableau de bord afin de sélectionner le chantier pour lequel vous désirez ajouter une coupe de mobilité.

**DEMANDES (14)**

**ACTIONS REQUISITES**

Rechercher Aucun filtre ▾

14 résultats

**Equipements Accessoires souterrains (bacs, trous d'hommes, etc.) Avenue Jan Olieislagers (Woluwe-Saint-Pierre)**

5695 E 🔍 Avenue Jan Olieislagers (Woluwe-Saint-Pierre)  
Clos des Adalias (Woluwe-Saint-Pierre)

Du mercredi 24 janvier 2024 Au mercredi 14 février 2024 (10 Jours ouvrables)

**EN ATTENTE DE DÉCLARATION D'EXÉCUTION DE CHANTIER**

**Travaux de voirie et d'infrastructure Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)**

5696 A 🔍 Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)

Du mercredi 24 janvier 2024 Au jeudi 25 avril 2024 (60 Jours ouvrables)

**PRÉPARATION DE DEMANDE D'AUTORISATION**

### 18.2. Vous verrez la case « Coupes de mobilité », sélectionnez là.

**PLANIFICATION DOCUMENTS CONTACTS FICHE DYNAMIQUE AVIS ALERTE**

**1 - Equipements Accessoire...**

Coupes mobilité

Plans signalisation

Autorisations de police

Etats des lieux

Terme de phases

Envoyer la déclaration d'exécution

**Coupes de mobilité**

Information phase

Plans de signalisation

Autorisations de police

Envoyer la déclaration d'exécution

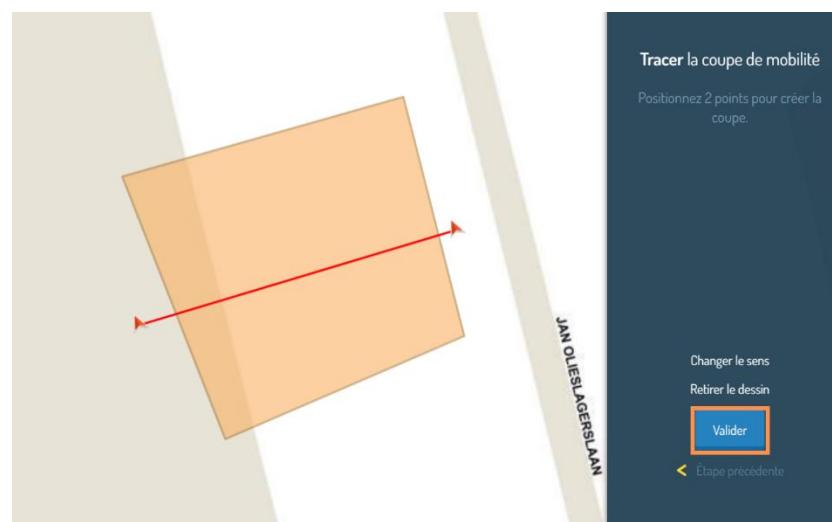
Assignation Responsable avis flash



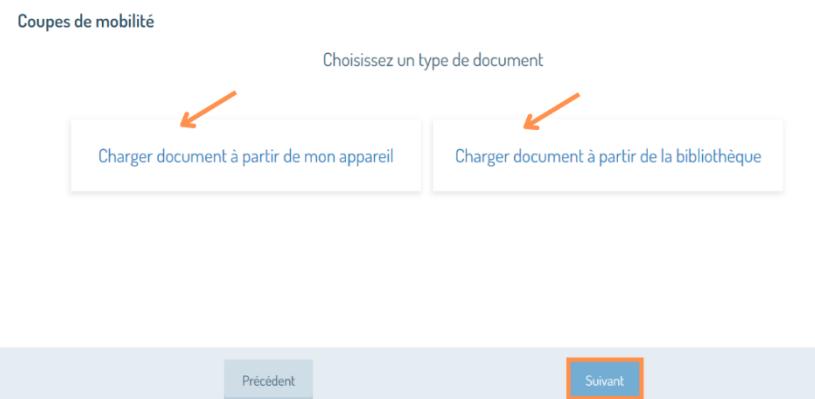
18.3. Cliquez ensuite sur « création ».



18.4. Tracez la coupe de mobilité sur l'emprise de votre chantier. Pour cela, sélectionnez les deux extrémités de votre coupe pour que cette dernière soit dessinée. Si vous êtes satisfait de votre coupe, cliquez ensuite sur « Valider ».



18.5. Vous devrez alors sélectionner où trouver votre coupe de mobilité. Remarque : si vous avez sélectionné l'option « charger document à partir de mon appareil », le document devra être en format PDF, tout autre type de fichier ne sera pas reconnu par Osiris.





- 18.6. Choisissez ensuite un nom pour votre coupe de mobilité. Vous avez aussi la possibilité d'ajouter une remarque si vous le désirez et cliquez sur « Sauvegarder ».

**Coupes de mobilité**

Nom: \* ←

Remarque: ←

[Précédent](#)[Sauvegarder](#)

- 18.7. Une fois l'opération de sauvegarde effectuée, si vous voyez une icône verte à côté de « coupes de mobilité », cela veut dire que votre fichier a bien été ajouté.





## 19. Comment ajouter des Plans de signalisation à votre demande de chantier ?

### 19.1. Rendez-vous sur votre tableau de bord afin de sélectionner le chantier pour lequel vous désirez ajouter un plan de signalisation.

• DEMANDES (14) • ACTIONS REQUISES

Rechercher Aucun filtre ▾

14 résultats

**Equipements Accessoires souterrains (bacs, trous d'hommes, etc.) Avenue Jan Olieslagers (Woluwe-Saint-Pierre)**  
5695 E 🔍  
Avenue Jan Olieslagers (Woluwe-Saint-Pierre)  
Clos des Adalias (Woluwe-Saint-Pierre)  
Du mercredi 24 janvier 2024 Au mercredi 14 février 2024 (10 Jours ouvrables)  
EN ATTENTE DE DÉCLARATION D'EXÉCUTION DE CHANTIER

**Travaux de voirie et d'infrastructure Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)**  
5696 A 🔍  
Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)  
Du mercredi 24 janvier 2024 Au jeudi 25 avril 2024 (60 Jours ouvrables)  
PRÉPARATION DE DEMANDE D'AUTORISATION

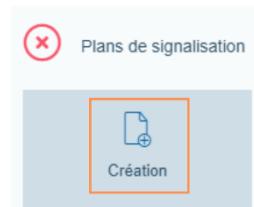
### 19.2. Vous verrez la case « Plans de signalisation », sélectionnez là.

• PLANIFICATION • DOCUMENTS (1) • CONTACTS • FICHE DYNAMIQUE • AVIS ALERTE

Coupes mobilité  
Plans signalisation  
Autorisations de police  
Etats des lieux  
Terme de phases  
Envoyer la déclaration d'exécution

1 - Equipements Accessoire...

Information phase  
Coupes de mobilité (1)  
**Plans de signalisation**  
Autorisations de police  
Envoyer la déclaration d'exécution

**19.3. Cliquez ensuite sur « création ».****19.4. Vous devrez alors sélectionner où trouver votre plan de signalisation.**

Remarque : Si vous avez sélectionné l'option « charger document à partir de mon appareil », le document devra être en format PDF, tout autre type de fichier ne sera pas reconnu par Osiris.

**19.5. Choisissez ensuite un nom pour votre plan de signalisation, vous aurez aussi la possibilité d'ajouter une remarque si vous le désirez et cliquez sur « Sauvegarder ».**



- 19.6. Une fois l'opération de sauvegarde effectuée, si vous voyez une icône verte à côté de « Plans de signalisation », cela veut dire que votre fichier a bien été ajouté.



## 20. Comment ajouter une autorisation de police à votre demande de chantier ? (Facultatif)

Remarque : vous devez faire votre demande d'autorisation de police de votre côté, Osiris n'est que la plateforme sur laquelle vous devrez ajouter le document reçu afin qu'il soit intégré à votre demande de chantier.

- 20.1. Rendez-vous sur votre tableau de bord afin de sélectionner le chantier pour lequel vous désirez ajouter une autorisation de police.

Demandes [14] • ACTIONS REQUISES

Rechercher Aucun filtre

14 résultats

Equipements Accessoires souterrains (bacs, trous d'hommes, etc.) Avenue Jan Oliegelaers (Woluwe-Saint-Sauveur)

5695 E

Avenue Jan Oliegelaers (Woluwe-Saint-Pierre)  
Clos des Adalias (Woluwe-Saint-Pierre)

Du mercredi 24 janvier 2024 Au mercredi 14 février 2024 (10 Jours ouvrables)

EN ATTENTE DE DÉCLARATION D'EXÉCUTION DE CHANTIER

Travaux de voirie et d'infrastructure Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)

5696 A

Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)

Du mercredi 24 janvier 2024 Au jeudi 25 avril 2024 (60 Jours ouvrables)

PRÉPARATION DE DEMANDE D'AUTORISATION

- 20.2. Vous verrez la case « Autorisation de police », sélectionnez là.

• PLANIFICATION • DOCUMENTS (2) • CONTACTS • FICHE DYNAMIQUE • AVIS ALERTE

1 - Equipements Accessoire...

Coupes mobilité

Plans signalisation

Autorisations de police

Etats des lieux

Terme de phases

Envoyer la déclaration d'exécution

Information phase

Coupes de mobilité (1)

Plans de signalisation (1)

Autorisations de police

Envoyer la déclaration d'exécution



20.3. Cliquez ensuite sur « création ».



20.4. Vous devrez alors sélectionner où trouver votre autorisation de police.

#### Autorisations de police

Charger un document à partir de **mon appareil**

Nom: \* ←

Fichier: ←

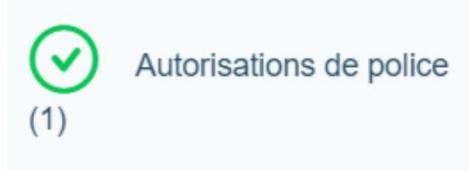
+ Sélectionner un fichier

Remarque: ←

Précédent

Transmettre

20.5. Une fois transmise, si vous voyez une icône verte à côté d'« Autorisations de police », cela veut dire que votre fichier a bien été ajouté.





## 21. Comment envoyer la déclaration d'exécution ?

### 21.1. Rendez-vous sur votre tableau de bord afin de sélectionner le chantier pour lequel vous désirez envoyer la déclaration d'exécution.

• DEMANDES (14) • ACTIONS REQUISÉES

Rechercher Aucun filtre ▾

14 résultats

Equipements Accessoires souterrains (bacs, trous d'hommes, etc.) Avenue Jan Olievels (Woluwe-Saint-Pierre)

5695 E Avenue Jan Olievels (Woluwe-Saint-Pierre)  
Clos des Adalias (Woluwe-Saint-Pierre)

Du mercredi 24 janvier 2024 Au mercredi 14 février 2024 (10 Jours ouvrables)

EN ATTENTE DE DÉCLARATION D'EXÉCUTION DE CHANTIER

Travaux de voirie et d'infrastructure Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)

5696 A Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)

Du mercredi 24 janvier 2024 Au jeudi 25 avril 2024 (60 Jours ouvrables)

PRÉPARATION DE DEMANDE D'AUTORISATION

### 21.2. Vous verrez la case « Envoyer la déclaration d'exécution », sélectionnez là.

• PLANIFICATION • DOCUMENTS (3) • CONTACTS • FICHE DYNAMIQUE • AVIS ALERTE

1 - Equipements Accessoire...

Coupes mobilité  
Plans signalisation  
Autorisations de police  
Etats des lieux  
Terme de phases  
Envoyer la déclaration d'exécution

Information phase  
Coupes de mobilité (1)  
Plans de signalisation (1)  
Autorisations de police (1)  
Envoyer la déclaration d'exécution

**21.3. Choisissez les dérogations dont vous avez besoin afin d'exécuter votre chantier.****Déclarations d'exécution de chantier**

Avez-vous des dérogations à demander ?

Autre
Fuite(s)
Raccordement / branchement

[Précédent](#)[Suivant](#)**21.4. Vous verrez alors apparaître l'horaire d'exécution du chantier.****Si l'horaire proposé vous convient, cliquez sur « suivant ».****Cependant, si cela n'est pas le cas, cliquez sur le bouton « Modifier la période de travail ».****Déclarations d'exécution de chantier****Planifié****Proposé**[Modifier la période de travail](#)

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
AM						
PM						
NT						

<b>10</b> Jours ouvrables	A réaliser entre le 24/01/2024 et le 14/02/2024	<input checked="" type="checkbox"/> Jours ouvrables (5/7) <input checked="" type="checkbox"/> En journée uniquement de 06:00 à 22:00		<b>10</b> Jours ouvrables	A réaliser entre le 24/01/2024 et le 06/02/2024	<input checked="" type="checkbox"/> Jours ouvrables (5/7) <input checked="" type="checkbox"/> En journée uniquement de 06:00 à 22:00	
------------------------------	---	---	--	------------------------------	---	---	--

[Précédent](#)[Suivant](#)



- 21.5. Vous pouvez aussi envoyer un commentaire à l'administrateur de voirie si nécessaire. Cliquez sur le bouton « transmettre » afin d'envoyer votre demande d'exécution de chantier.

Déclarations d'exécution de chantier

Transmission à l'administrateur

Commentaire

PrécédentTransmettre

- 21.6. Un message d'attention s'affichera afin de vous demander si vous êtes bien sûr de vouloir transmettre votre demande, si c'est bien le cas, sélectionnez « oui ».

### Attention !

Êtes-vous sûr(e) de vouloir transmettre votre demande à l'administrateur ? (DEMAND\_ACCCHA)

Oui     Non

- 21.7. Vous recevrez un message d'information qui vous indiquera que votre attestation a bien été déposée.

### Information

Ce message vaut attestation de dépôt de l'accord de chantier en date du (DEMAND\_ACCCHA) 08/01/2024.



21.8. Une fois votre demande envoyée, vous retrouverez sur votre tableau de bord la date butoir à laquelle vous aurez une réponse de l'administrateur de voirie.

The screenshot shows a user interface for managing mobility equipment. On the left, a sidebar lists several items: 'Coupes mobilité', 'Plans signalisation', 'Autorisations de police', 'Etats des lieux', 'Terme de phases', and 'Envoyer la déclaration d'exécution'. The last item is highlighted with a light orange background. To the right, a main panel displays a task list under the heading '1 - Equipements Accessoire...'. It includes four items with green checkmarks: 'Information phase', 'Coupes de mobilité (1)', 'Plans de signalisation (1)', and 'Autorisations de police (1)'. Below this list is a button labeled 'Envoyer la déclaration d'exécution (1)'. A large orange rectangular box surrounds this button and the following message: 'Communiqué à l'administrateur le 08/01/2024 Réponse de l'administrateur avant le 17/01/2024'.



## 22. Comment envoyer un avis flash ?

### 22.1. Rendez-vous sur votre tableau de bord afin de sélectionner le chantier pour lequel vous désirez envoyer un avis flash.

The screenshot shows the 'DEMANDES (14)' tab selected in the top navigation bar. Below it, there are search and filter fields. The main area displays 14 results. Two specific cases are highlighted:

- Equipements Accessoires souterrains (bacs, trous d'hommes, etc.) Avenue Jan Olieislagers (Woluwe-Saint-Pierre)**: Status: EN ATTENTE DE DÉCLARATION D'EXÉCUTION DE CHANTIER. An orange arrow points to the location icon.
- Travaux de voirie et d'infrastructure Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)**: Status: PRÉPARATION DE DEMANDE D'AUTORISATION. Another orange arrow points to the location icon.

Dates for both cases range from January 24, 2024, to February 14, 2024 (10 working days).

### 22.2. Avant de pouvoir envoyer un avis flash, vous devrez d'abord assigner un responsable. Pour ce faire, cliquez sur « Assiguation Responsable avis flash ».

The screenshot shows the 'PLANIFICATION' tab selected in the top navigation bar. A sidebar on the left lists various documents and declarations. The main panel shows a list of items under '1 - Equipements Accessoire...':

- Information phase (checked)
- Coupes de mobilité (1) (checked)
- Plans de signalisation (1) (checked)
- Autorisations de police (1) (checked)

Below this is a button labeled 'Envoyer la déclaration d'exécution (1)'. At the bottom of the list are two buttons:

- Assignation Responsable avis flash** (highlighted with an orange border)
- Avis flash**
- Etats des lieux** (disabled, indicated by a red 'X')



- 22.3. Vous verrez alors votre organisation, cliquez sur « Assigner » afin d'assigner un des membres en tant que responsable avis flash.

**Chantier - 5695 ET**

★ PHASE 1

Organisation ou Acteur

	ET	<input style="width: 20px; height: 20px; border: none; border-radius: 50%; background-color: #f0f0f0; font-size: 10px;" type="button" value="1"/>
	DUPONT Etienne	

RéinitialisationSauvegarderAssigner

- 22.4. Lors de l'assignation, Osiris vous demandera si cela concerne l'entièreté de vos phases ou seulement l'une d'entre elles, cliquez sur la réponse adaptée à votre cas et sélectionnez alors le bouton « Assigner ».

\*

### Assignation

De toutes les phases

Phase 1

- 22.5. Un message s'affichera afin de confirmer l'assignation, cliquez alors sur « oui ».

### Assignation

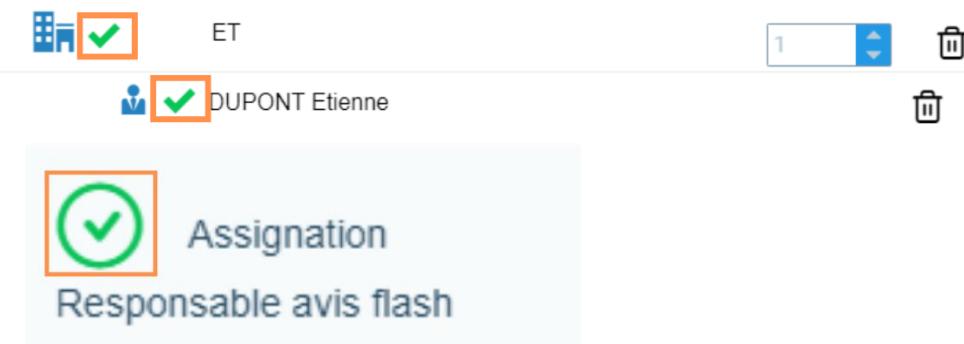
?

Confirmez-vous l'assignation ?

✓ Oui✗ Non



- 22.6. Une fois fait, vous verrez alors des petits sigles verts qui s'afficheront à côté de votre organisation et ses membres, mais aussi sur votre tableau de bord à côté « d'Assignment Responsable avis Flash ».



- 22.7. Retournez alors sur votre tableau de bord, et sélectionnez « Avis flash ».

The screenshot shows a navigation menu with several items: PLANIFICATION (highlighted), DOCUMENTS (3), CONTACTS, FICHE DYNAMIQUE, and AVIS ALERTE. Under the PLANIFICATION tab, there's a sub-menu titled '1 - Equipements Accessoire...' which lists several items with green checkmarks: 'Information phase', 'Coupes de mobilité (1)', 'Plans de signalisation (1)', 'Autorisations de police (1)', 'Envoyer la déclaration d'exécution (1)', 'Assignment Responsable avis flash', and 'Avis flash'. The 'Avis flash' item is highlighted with a red rectangle.



22.8. Pour envoyer un avis flash, sélectionnez un des statuts disponibles : en attente, en cours, en suspens, terminé.

Remarque : à chaque nouveau statut sélectionné, un nouvel avis flash est envoyé à l'administrateur de voirie.

Chantier - 5695

★ PHASE 1

Phase 1

24/01/2024 - 06/02/2024

Equipements Accessoires souterrains (bacs, trous d'hommes, etc.) Avenue Jan Olie slagers (Woluwe-Saint-Pierre), Clos des Adalias (Woluwe-Saint-Pierre)

Avenue Jan Olie slagers (Woluwe-Saint-Pierre), Clos des Adalias (Woluwe-Saint-Pierre)

En attente

En cours

En suspens

Terminé



## 23. Comment établir un état des lieux ? (Facultatif)

L'état des lieux est un constat détaillé de l'état de la voirie avant que votre chantier ne débute. Celui-ci se fait généralement deux fois, le premier avant le commencement de vos travaux et le second après la réalisation de ceux-ci.

Remarque : l'état des lieux n'est pas obligatoire, mais il se peut que l'on vous en demande un.

### 23.1. Rendez-vous sur votre tableau de bord afin de sélectionner le chantier pour lequel vous désirez établir un état des lieux.

The screenshot shows a dashboard with two chantier entries:

- Equipements Accessoires souterrains (bacs, trous d'hommes, etc.) Avenue Jan Olieslagers (Woluwe-Saint-Pierre)**
  - 5695 | E |
  - Avenue Jan Olieslagers (Woluwe-Saint-Pierre)  
Clos des Adalias (Woluwe-Saint-Pierre)
  - From Wednesday, January 24, 2024 to Wednesday, February 14, 2024 (10 working days)
  - Status: EN ATTENTE DE DÉCLARATION D'EXÉCUTION DE CHANTIER
- Travaux de voirie et d'infrastructure Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)**
  - 5696 | A |
  - Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)
  - From Wednesday, January 24, 2024 to Thursday, April 25, 2024 (60 working days)
  - Status: PRÉPARATION DE DEMANDE D'AUTORISATION

### 23.2. Vous verrez la case « État des lieux », sélectionnez là. Cliquez ensuite sur « Crédit ».





23.3. Remplissez les différentes informations concernant votre état des lieux. Une fois rempli, cliquez sur « Sauvegarder ».

Etat(s) des lieux

Création d'un état des lieux

Type \* ← Entrée

Date \* ← Le [ ] à [ ]

Description ←

Précédent Sauvegarder

23.4. Remplissez l'invitation pour l'état des lieux.

Invitation à l'état des lieux d'entrée du 08/01/2024

Administrateur ← Woluwe-Saint-Pierre

Bâtiment ←

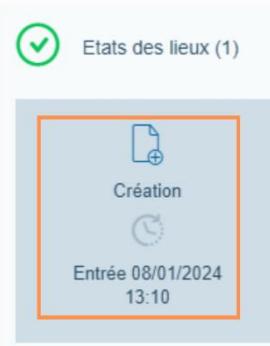
Rue ← Numéro ←

Code postal ← Localité ←

Commentaire ←

Fermer Transmettre

23.5. Une fois transmise, vous verrez une icône verte s'afficher.





## Partie 2 : Contact et liens utiles

De plus, afin de pouvoir faciliter l'encodage de vos chantiers, nous avons créé des guides d'utilisateur qui vous guideront pas à pas. Vous pouvez les retrouver ci-dessous :

- a. Guide d'utilisateur complet : XXXXXX
- b. Encoder un chantier de Type D : XXXXX
- c. Encoder un chantier de Type E : XXXXX
- d. Encoder un chantier de Type A\* : XXXXX
- e. Introduire une demande de chantier de moins de 24h : XXXX
- f. Introduire une demande de déménagement/livraison : XXXXX
- g. Introduire une demande en zone de stationnement : XXXX

\*Remarque : Pour les chantiers de type A, le guide d'utilisateur vous guide pas à pas lors de l'introduction de votre demande de chantier, qui se passe dans la version simplifiée d'Osiris. Néanmoins, pour la gestion de la continuité de votre demande, celle-ci se passera sur la version classique d'Osiris. (Ex. : déviation).